

COMMUNE DE ST PARDOUX LA CROISILLE  
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2016

Conseillers présents : ALBARET Dominique, ADNOT Claudine, MIGINIAC Christian, PLAS Emilie, FAISY Gérard, PEYRAMAURE Claire, FAUCHÉ Cécile,

Excusés : PETIT Yann, MAINAUD Bernard, JANICOT Arnaud

Absente: PECHADRE-MONTANDON Stéphanie

Claudine ADNOT est nommée secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- Convention SPA
- Travaux éclairage public
- Cotisation Arcadour
- Informations sur les travaux en cours
- Information Tulle Agglo et factures impayées des ordures ménagères
- Aménagement de la serve
- Point sur Syndicat des Eaux
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil de rajouter à l'ordre du jour la demande de subvention pour les travaux d'isolation et appareils de chauffage dans le cadre de l'opération « Territoire à énergie positive pour une croissance verte ». Le conseil municipal accepte cette demande.

**Approbation du compte rendu du précédent conseil**

Monsieur le Maire ouvre la séance par la lecture du procès verbal du 11 octobre : PV approuvé

**Territoire à énergie positive pour une croissance verte -  
Opération intégrant le 3<sup>ème</sup> programme d'action**

2016/35

**Présents : 7                      Votants : 7                      Pour : 7                      contre : 0                      abstentions : 0**

Le Pays de Tulle avait répondu en 2014, au nom de l'ensemble de son territoire, à un Appel à Manifestation d'Intérêt - AMI lancé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) sur le thème des territoires à Énergie Positive.

Il a été labellisé Territoire à énergie positive pour la croissance verte – TEPCV par l'État le 09 février 2015.

Partenaire de cette démarche, la commune de Saint Pardoux la Croisille décide d'affirmer sa volonté d'être acteur de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique et d'inscrire ses actions dans la cadre de la démarche territoire à énergie positive pour la croissance verte.

Cette démarche vise notamment la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, la commune a, mené une étude d'opportunité pour l'implantation d'une chaufferie biomasse plaquette locale.

Cette étude ayant révélé l'opportunité technique de cet équipement de production d'énergie renouvelable, la commune s'est engagée dans une réflexion concertée avec d'autres acteurs visant l'opérationnalité du projet.

Parallèlement dans un souci d'efficacité énergétique, la commune a fait établir des préconisations de rénovation énergétique des bâtiments prévus pour être raccordés à cet équipement.

Les investissements seraient les suivants :

Mairie

Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en double vitrage de coefficient de transmission thermique (U) = 1.4W/m2.K = 16 900€ HT

Ecole :

Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en double vitrage de coefficient de transmission thermique (U) = 1.4W/m2.K = 19 450 € HT

2 logements de la mairie :

Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en double vitrage de coefficient de transmission thermique (U) = 1.4W/m2.K = 10 100 € HT \* 2

Fourniture et pose d'un réseau de radiateurs en panneaux aciers à eau chaude dans un des logements équipé actuellement de convecteurs électriques : 5 200€ HT

Multiple rural :

Isolation des combles par laine minérale soufflée. Résistance de l'isolant : 7 m2.K/W = 3400€ HT

Soit un coût total de 65 150 €

Il est proposé au conseil municipal de St Pardoux la Croisille de :

- de solliciter le financement du projet de rénovation énergétique des bâtiments « Mairie, école, logements communaux » dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte,  
- de prendre acte que cette subvention est conditionnée au raccordement effectif des bâtiments à une chaufferie biomasse qui permettra notamment d'économiser 22.36 tonnes Co2 par an et à terme une économie d'exploitation par an de l'ordre de 4 000€/an selon l'étude de faisabilité chaufferie bois  
- s'engager à respecter le calendrier de réalisation de l'opération suivant à savoir : un démarrage effectif des travaux avant le 31 décembre 2017 et une finalisation dans un délai maximum de 3 ans à compter de la signature de la convention  
- de valider le plan de financement ci-dessous  
Montant des travaux : 65150€ HT  
subvention dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte (*taux estimatif d'environ 65%*) : 42347.50€  
autofinancement : 22802.50€  
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention inhérente à ce financement et tout autre document relatif à cette affaire.

## Convention SPA

**2016/36**

**Présents : 7                      Votants : 7                      Pour : 7                      contre : 0                      abstentions : 0**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la SPA, l'actuelle prenant fin au 31 décembre 2016. La convention proposée est renouvelable 2 ans par tacite reconduction.  
La cotisation est de 1.13€ par habitant pour 2017 (soit 202.27€), de 1.15€ pour 2018 et 1.17€ pour 2019.  
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec la SPA.

## Travaux éclairage public

**2016/37**

**Présents : 7                      Votants : 7                      Pour : 7                      contre : 0                      abstentions : 0**

Monsieur le Maire fait part au conseil du devis envoyé par la FDEE pour des travaux d'éclairage public à la Bessoule, au Theil, au bourg, à Theillet, à Charles Haut et Charles Bas pour un montant total de travaux de 5500€ HT avec participation de la commune de St Pardoux de 2657€  
Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur ces travaux et le plan de financement proposé.  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte les travaux pour le bourg et les villages de la Bessoule, du Theil, de Charles Haut, mais pas pour les villages de Charles-Bas et Theillet.  
Le plan de financement est le suivant :  
Participation de la commune : 50% des travaux  
Participation Secteur d'Electrification : 50%

## Cotisation Arcadour

**2016/38**

**Présents : 7                      Votants : 7                      Pour : 7                      contre : 0                      abstentions : 0**

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'appel à cotisation pour 2016 pour le fonctionnement de l'association ARCADOUR. Il rappelle au conseil que cette association intervenait, au frais de la commune, pour l'entretien de 2 chemins de randonnées jusqu'en 2014. L'aménagement touristique étant une compétence de la Com'com, il n'a pas été signé de devis pour l'entretien en 2015 et 2016. Le Maire demande au conseil de se prononcer sur la participation de la commune au fonctionnement d'Arcadour.  
Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de participer au fonctionnement d'Arcadour et charge le Maire de régler la cotisation 2016.

## Informations sur les travaux en cours

**Salle des fêtes** : le montant des travaux s'élevant à moins de 90 000 €, la procédure est une consultation de 3 entreprises minimum par lot.

Des entreprises locales ont été sélectionnées et le dossier va leur être envoyé. Les réponses doivent parvenir avant le 9 décembre à midi et l'ouverture des plis se fera ce même jour à 14 heures.

Il est demandé que les travaux des toilettes école et du préau aient lieu pendant les vacances de printemps.

## Information Tulle Agglo et factures impayées des ordures ménagères

Un nombre significatif de factures d'ordures ménagères sont impayées. Lors du transfert à Tulle Agglo à la fin de l'année, toute facture impayée sera réglée par la commune, ce qui représente actuellement un montant de 3 707 €. Il existe également des factures impayées pour l'eau et la cantine. Des rappels vont être faits.

## **Aménagement de la serve**

Cet aménagement pourra être financé par la Communauté de communes sur les crédits restant disponibles à la fin de l'année.

L'achat de tables et de bancs, un cheminements à l'aide de barrières bois et la plantations d'arbres fruitiers sont prévus.

## **Point sur Syndicat des Eaux**

Une réunion des syndicats des 2 vallées , des eaux du morel et de communes périphériques en gestion communale a eu lieu (en gros le territoire du canton de Ste Fortunade).

La loi Nôtre prévoit la disparition de ces syndicats et le transfert de la compétence Eau aux communautés de communes.

2 possibilités à la fin de l'année :

- soit la compétence est transférée à Tulle Agglo (qui dispose de moyens humains pour la gérer)
- soit un nouveau syndicat est créé qui couvrirait 3 communautés de communes.

Le syndicat des Eaux du Morel devra se prononcer sur ce point.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'organisation du remplacement de Nathalie Rouzeyrol pendant son congé maladie : Claire Peyramaure, Claudine Adnot et une remplaçante se relaient pour assurer la cantine et le péri-scolaire.

La séance est levée à 22 heures 30.

Dominique ALBARET

Claudine ADNOT

Christian MIGINIAC

FAISY Gérard

Emilie PLAS

Claire PEYRAMAURE

FAUCHÉ Cécile